

**Formulaire de
demande de révision
d'une décision du
syndic**

Pour faire une demande de révision d'une décision du syndic, vous devez remplir ce formulaire, l'imprimer et le faire parvenir **sous pli confidentiel** à l'adresse suivante :

Comité de révision
Att : Affaires juridiques
Ordre des conseillers en ressources humaines agréés
1400-1200, av. McGill College
Montréal (Québec) H3B 4G7



Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés

1200, av. McGill College
Bureau 1400
Montréal (Québec) H3B 4G7
Téléphone : 514-879-1636
1 800 214-1609
Télécopieur : 514-879-1722

Numéro de dossier, si connu

Nom du syndic ou du syndic adjoint

Date à laquelle vous avez reçu la décision du syndic

Membre qui était visé par la demande d'enquête

! N'oubliez pas que vous avez 30 jours, à partir de la réception de la décision du syndic, pour déposer une demande de révision. Passé ce délai, il n'est plus possible de le faire. Après votre demande de révision, le comité de révision a 90 jours pour vous faire part de sa décision.

**Raisons qui motivent la
demande de révision**

Veillez décrire ici les
raisons qui motivent votre
demande de révision.

Vos coordonnées

Prénom, nom :

Adresse complète :

Téléphone :

Courriel :

J'affirme que les renseignements contenus dans cette demande sont véridiques et au mieux de ma connaissance.

Je m'engage à garder confidentielles l'ensemble des informations, orales ou écrites, relatives au dossier et dont je pourrais être amené(e) à prendre connaissance dans le déroulement de l'enquête.

Signature

Date